



COMMISSION
SPORTS, MANIFESTATIONS, ASSOCIATIONS & CULTURE

Rapport (public)
de la séance ordinaire du mardi 26 avril 2022 à 19h00
Salle du Conseil municipal

Présent-e-s : M. Geoffray SIROLI (Président)
Mme Dominique BAUMBERGER
M. Adrien COCHET
Mme Claudia COCHET
M. Jean-Noël DUCREST
M. Federico GIACOBINO
Mme Alexia MOREL

M. François JACCARD
Mme Célia BOLDRINI

Adjoint
Secrétaire générale adjointe

Excusé-e-s : --

ORDRE DU JOUR

19h Invitation de Mme Patrizia Cini pour discuter de la gestion de la galerie d'expositions de Corsier

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022**
- 3. Debrief de l'intervention de l'invitée**
- 4. Traitement des dossiers de demandes de subventions**
- 5. Choix du nom de la manifestation de concerts au quai de Corsier**
- 6. Nouvelle répartition des délégués aux associations**
- 7. Propositions individuelles et divers**

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous. Il accueille la nouvelle commissaire et Mme Cini, invitée, qu'il remercie d'avoir pris le temps de venir présenter le Clin d'œil aux commissaires.

19h Invitation de Mme Patrizia Cini pour discuter de la gestion de la galerie d'expositions de Corsier

Mme P. Cini a repris la gérance du Clin d'œil pour la commune le 1.1.2013, succédant à Mme Buffet qui avait créé cette galerie 6 ans auparavant. Mme P. Cini a peu à peu apporté certaines améliorations, comme la mise en place d'un système plus numérique.

Elle accueille entre 8 et 10 expositions par année. Cela commence par une prise de contact de futurs exposants sur l'adresse e-mail de la galerie, à qui elle envoie préalablement les conditions. S'ensuit tout un encadrement : vérifier que les articles soient faits, prise de contact avec le rédacteur de la Tribune Rives-Lac, signature du contrat (qui est ensuite

validé par la Mairie), photo de l'affiche, préparation du vernissage et photos (qui sont rapidement mises sur Instagram avec un lien sur Facebook), etc. L'exposant doit aussi faire de la publicité de son côté.

Mme P. Cini, qui a suivi un cours de graphisme sur un logiciel, crée elle-même des projets d'affiches qu'elle soumet aux exposants et les adapte en fonction de leurs souhaits. Le visuel est le même pour les affiches A3 (entre 15 et 20 qui sont envoyées aux Mairies et placées dans les affichages officiels de Corsier) et les flyers (jusqu'à 200) ; ces frais sont pris en charge par la commune. Mme Cini a constaté une diminution des demandes de flyers au profit de la communication numérique. Les cartons d'invitation (prestation payante) sont aussi de moins en moins demandés par les exposants. Le .pdf final est envoyé aux EPI pour impression. Mme P. Cini s'occupe de la mise sous pli, Mme C. Boldrini du formulaire chronopost.

La newsletter est envoyée le dimanche ou le lundi pour l'exposition du jeudi suivant. Les visiteurs de la galerie peuvent s'y inscrire facilement. L'affiche est aussi mise avant sur Instagram et Facebook. Ces réseaux permettent aussi de relancer le public avant le dernier week-end d'exposition.

Les Corsiérois ne paient pas la location de la salle (Fr. 200.- pour les hors Corsiérois) pour 2 à 3 semaines. La galerie prélève 20 % sur les ventes, et un état des lieux est fait le jour où l'exposant vient décrocher ses œuvres.

M. F. Jaccard indique qu'un nouveau règlement est à l'étude, qui sera instauré une fois que la villa Hoffmann aura été rénovée.

Un commissaire propose d'intégrer le règlement sur le site Internet.

La galerie doit être rendue propre ; Mme P. Cini donne si nécessaire un coup de nettoyage et prépare les lieux pour le nouvel exposant. Elle rachète le matériel nécessaire (fils, crochets, etc.).

En dehors de ces tâches, il y a tous les côtés administratifs comme la préparation du planning annuel. Mme P. Cini a d'ores et déjà reçu 12 demandes pour 2023 qui seront, ou pas, confirmées par les exposants.

M. F. Jaccard rappelle que le nombre d'expositions dépend du budget prévu par la commune. Le Clin d'œil a actuellement un budget pour 8 expositions +2 hors Clin d'œil, soit 10 par année. Mme P. Cini n'ayant pas pu travailler pendant les deux années Covid-19, l'Exécutif a pris la décision, suite à sa demande, de lui donner plus d'expositions en 2022. Mme P. Cini est mandatée en tant qu'indépendante par la commune.

Une exposition représente Fr. 2'250.-, une somme qui lui permet de payer les EPI et d'autres frais (impression des affiches, cartons, logiciel photos, scénographie, etc.) et de se rémunérer. Le Rive gauche magazine, qui paraît trois fois par année, nécessite une grande anticipation avec les futurs exposants. Mme P. Cini rédige également le rapport administratif de la galerie.

Anières a un autre concept. La commune demande un paiement à la semaine et se contente de donner les clés de la galerie. Tout est à la charge de l'exposant (publicité, frigo, aide, etc.). Pour le Clin d'œil, la commune offre des prestations et un encadrement qui sont très appréciés par les exposants, et Mme P. Cini gère l'ensemble.

Cette aide à la culture est un plus, estime M. F. Jaccard.

Vu la taille de la galerie, celle-ci n'attire pas d'artistes professionnels. Mais des amateurs viennent de loin pour exposer au Clin d'œil. Le bouche-à-oreille est la meilleure publicité pour cette galerie.

En fonction des expositions, les visiteurs sont entre 50 et 100. Certains ne viennent jamais au vernissage et préfèrent venir le week-end.

M. F. Jaccard souligne l'importance de la diversité des expositions offertes par le Clin d'œil, et ce grâce à Mme P. Cini.

Mme P. Cini explique qu'il lui arrive parfois de refuser certaines expositions, lorsqu'elles sont d'un niveau beaucoup trop amateur. En cas de doute, elle demande l'avis de la Mairie.

Sur une question, Mme P. Cini confirme qu'elle varie les expositions (aquarelles, photos, etc.) sur le planning annuel. La galerie est toujours fermée pendant les vacances scolaires, car le public est beaucoup trop rare à ces périodes. La période estivale est mise à profit pour faire quelques travaux nécessaires, comme le rafraîchissement des murs, un nettoyage à fond (y compris des sols), etc.

En l'absence d'autre remarque, le Président remercie Mme P. Cini et la libère.

Départ de Mme P. Cini.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (6 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022

Le procès-verbal du 10 mars 2022 est approuvé à la majorité des personnes présentes (4 voix pour, 2 abstentions).

3. Debrief de l'intervention de l'invitée

Le Président s'était lui aussi renseigné sur les modalités d'Anières et de Meinier. Pour Anières, tout figure sur le site Internet et est très clair. Le site Internet de Corsier propose seulement aux intéressés une adresse de contact.

Anières : Fr. 300.-/période de location pour les habitants, ou Fr. 40.-/jour pour une durée plus courte. Fr. 400.-/période de location pour les non Aniérais, ou Fr. 50.-/jour. Une caution est demandée. Les exposants doivent se débrouiller par eux-mêmes. La commune a un règlement pour les locations. La commune ne prélève aucune commission sur les ventes.

Mme C. Boldrini précise que l'administration est en train de reprendre, avec Mme P. Cini, tous les points (organisation de la galerie, gestion globale de la galerie (nettoyages, communication, site Internet, etc.)), avec le projet de la villa Hofmann et la volonté du Conseil municipal de créer un deuxième lieu d'exposition (un règlement général pour les locaux d'exposition sera mis sur pied). S'il y a peu d'informations sur le site Internet de la commune, y mettre par exemple un formulaire d'inscription serait difficile étant donné que la Mairie ne gère pas le Clin d'œil. L'objectif est que les éventuels exposants prennent directement contact avec Mme P. Cini, qui est mandatée pour leur répondre. Si la commission le souhaite, d'autres informations seront intégrées au site Internet.

Le Clin d'œil étant communal, un commissaire pense que les gens devraient avoir un peu plus d'informations.

Le Président abonde dans son sens ; cela permettrait peut-être aussi un premier tri.

M. F. Jaccard propose d'ajouter le nom de M. P. Cini comme répondante. Mais plus il y aura d'informations sur le site Internet de la commune et plus les gens risquent de prendre contact avec la Mairie avant, ce qui n'est pas le but.

Meinier : Le Coin du Centre est géré par la Mairie. Taxe d'administration et de réservation de Fr. 50.-. La location est gratuite pour les Meinites, et de Fr. 100.-/semaine pour les non Meinites. La commune prélève 10 % sur le prix des ventes. La publicité est assurée par la Mairie, qui relaie l'information sur son site Internet, ses pages Facebook et Instagram, et le Meinier Infos. L'exposant prend à sa charge la conception, l'impression et la distribution des cartons d'invitation, la publicité et les frais de vernissage. L'exposant doit être en possession d'une RC. Sur demande, la commune propose quelqu'un pour les prises de vue,

scénographie et mise en place de l'exposition. Le forfait de base, de Fr. 250.-, comprend un conseil et une aide à l'installation de l'exposition, la mise en scène et le montage, aide technique d'accrochage, graphisme des textes, des titres des œuvres et leur disposition, graphisme du texte de présentation de l'artiste. La commune propose différents canaux d'information et liste tous les restaurants pour le vernissage.

Une commissaire rappelle que ce sont les Mairies qui gèrent cela pour Anières et Meinier, ce qui n'est pas le cas de Corsier, la galerie étant gérée par Mme P. Cini.

Mme P. Cini se tient au graphisme communal, ajoute M. F. Jaccard.

Le Président indique que Meinier et Anières ont un cahier des charges pour les questions graphiques.

M. F. Jaccard rappelle que le Clin d'œil fonctionne extrêmement bien. Quels seraient les points d'amélioration (à part le site Internet) que le Président imaginerait après sa comparaison avec Anières et Corsier ? Car Corsier a la chance d'avoir Mme P. Cini, dont la rémunération est modeste par rapport à toutes ses tâches.

Une commissaire se demande aussi pourquoi changer quelque chose qui marche actuellement. Mettre trop de visibilité sur le site Internet communal créera indirectement plus de travail pour l'administration, avec qui les gens prendront plus facilement contact. Elle n'avait pas conscience de cet énorme travail réalisé en amont par Mme P. Cini et le budget à sa disposition.

Il semblait tout à fait cohérent d'auditionner Mme P. Cini et de faire un point de situation, puisque la commission sera amenée à se pencher sur le budget 2023, indique le Président.

Une autre commissaire a trouvé très intéressante cette présentation du travail de Mme P. Cini ; c'était une très bonne idée de l'avoir convoquée. Pour sa part, elle ne changerait rien au fonctionnement actuel.

Une autre commissaire rejoint ces avis ; il ne faut pas changer quelque chose qui marche. Il faut comparer des choses comparables. Or le travail de Mme P. Cini ne peut pas être comparé avec ce qui est fait par les Mairies d'Anières ou de Meinier.

Le Président avait axé ses recherches sur des communes de taille équivalente, avec des galeries de même surface.

Un commissaire trouve intéressant de voir ce qu'il se passe ailleurs. S'il ne faut rien changer au Clin d'œil, pourquoi ne pas faciliter, si nécessaire, le travail de Mme P. Cini ? Le planning d'Anières semble intéressant, qui permet directement aux exposants de s'inscrire.

M. F. Jaccard rappelle que dans ce cas, il ne sera plus possible de varier les expositions, alors que Mme P. Cini y veille, ce qui est un net avantage. Quelques informations seront ajoutées sur le site. Et le planning, une fois finalisé, est mis sur Internet. Mais les gens, pour s'inscrire, doivent impérativement prendre contact avec Mme P. Cini dont la gestion est sous sa responsabilité.

Le budget pour le Clin d'œil pour 2022 est de Fr. 25'000.-/année, est-il précisé.

Mme P. Cini est passionnée par ses activités et fait un travail énorme, ce qui est une chance pour la commune.

La commune doit s'assurer de répondre à ses demandes, mais il ne semble pas y avoir de problème de dialogue entre Mme P. Cini et la Mairie.

En conclusion, le Président rapportera au Conseil municipal le fait que la CSMAC a auditionné Mme P. Cini et est parfaitement satisfaite de ce qui se passe au Clin d'œil. Le nom de Mme P. Cini sera ajouté sur le site Internet de la commune, ainsi que sa photo si l'intéressée est d'accord. Il serait aussi important d'afficher les tarifs.

La commission souhaite-t-elle augmenter le nombre d'expositions ? demande M. F. Jaccard

en soulignant l'impact d'une telle décision sur le budget. À l'heure actuelle, Mme P. Cini organise 8 expositions/année (10 cette année, à cause des impacts du Covid-19).

S'agissant d'une galerie communale, cette décision revient à la commune qui mandate Mme P. Cini pour sa gestion, rappelle Mme C. Boldrini.

Le Président suggère de sonder l'avis de Mme P. Cini.

Mme P. Cini aimerait bien pouvoir organiser plus d'expositions, indique Mme C. Boldrini. Elle pourrait mettre 6 exposants par semestre, soit un total de 12 pour autant qu'elle reçoive des demandes.

M. F. Jaccard propose de budgéter 10 expositions avec 2 de réserve (hors Mme P. Cini) pour 2023. Une fois les travaux de la villa Hoffmann terminés, une structure et le nouveau règlement pourront être mis en place.

Mme C. Boldrini ne comprend pas comment la commune pourrait gérer les 2 expositions prévues hors Mme P. Cini (graphisme, contacts, etc.).

Le Président propose de réfléchir à cette possibilité de louer la galerie pour autre chose que de l'art lorsque le nouveau règlement sera refait.

Un commissaire reprend l'exemple d'Anières, qui donne le cadre en laissant les exposants se débrouiller. Ce procédé pourrait être repris pour le Clin d'œil (hors expositions officielles) tout en restant sur la ligne de la commune.

Il sera difficile pour l'administration de garder les mêmes graphisme, tous-ménages, affichage, publications sur les supports papier et numériques, relève Mme C. Boldrini.

Les gens doivent pouvoir s'autogérer, pense ledit commissaire.

Mais à autoriser de telles expositions, Mme P. Cini ne servirait alors plus à rien, souligne M. F. Jaccard en proposant de conserver 2 plages pour des demandes différentes (hors arts).

Mais comment communiquer là-dessus et qui gèrerait ?

M. F. Jaccard évoque le jeune qui avait loué le Clin d'œil pour présenter son travail de matu (non ouvert à la population).

Le Président suggère de mettre, avec le nouveau règlement, des plages pour louer le Clin d'œil et un cahier des charges précis.

Un commissaire évoque la villa Hoffmann, dont la destination n'a pas encore été définie.

Sur une remarque du Président, Mme C. Boldrini précise qu'un montant a été budgété pour des prestations similaires à celles fournies par Mme P. Cini, qui n'a jusqu'à présent pas été alloué. Compte tenu de la période Covid-19, l'Exécutif a alloué ce montant à Mme P. Cini pour deux expositions supplémentaires en 2022.

Décision : La commission décide à l'unanimité d'allouer ces deux expositions supplémentaires (soit un total de 10/année) à Mme P. Cini (si celle-ci le souhaite) afin que lesdites expositions soient gérées de façon permanente.

Pour le reste, il arrive à la commune de louer cette salle en dehors des plages des expositions pour certaines demandes particulières, précise Mme C. Boldrini. Mais il serait difficile d'anticiper ces locations sans connaître le planning du Clin d'œil.

Le Président propose de reporter la discussion sur les cas particuliers le jour où le nouveau règlement sera sous toit.

Et une fois définie la destination de la villa Hoffmann, conclut M. F. Jaccard.

4. Traitement des dossiers de demande de subvention

Les commissaires ont pu consulter les fichiers sur le CMNet : une demande de financement pour une pièce de théâtre ainsi qu'une demande d'aide pour la tour d'Hermance.

Tour d'Hermance

Cette tour est l'un des rares endroits forts du patrimoine de la région. Le Président trouverait donc bien que la commune s'engage à participer financièrement à cette restauration. La tour appartient à l'Église catholique romaine de Genève. Le but est d'organiser des visites, des locations, en bref que la tour devienne un lieu de vie. Hermance a mis Fr. 150'000.- sur un total sollicité de Fr. 200'000.-. Vu les résultats de la commune de Corsier, il propose Fr. 15'000.-.

M. F. Jaccard suggère au Président de transmettre la proposition de la CSMAC à la CF sous le point divers afin de soumettre ce crédit exceptionnel lors du prochain Conseil municipal.

Le Président prendra contact avec le Président de la CF.

Décision : la commission préavise favorablement, à l'unanimité, un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 20'000.- alloué à la restauration de la tour d'Hermance.

Fr. 25'000.- avaient été alloués à l'époque pour la restauration du temple d'Anières, est-il rappelé.

Ombres sur Molière

M. D. Ziegler sollicite une aide de Fr. 2'500.- pour le 400^e anniversaire de la naissance de Molière (Ombres sur Molière).

S'agissant de théâtre et de culture, un commissaire pense que la commune devrait faire un geste et propose d'allouer Fr. 1'000.- pour cette pièce, même s'il s'agit d'une reprise.

Un commissaire partage ce point de vue, le monde théâtral ayant beaucoup souffert avec le Covid-19.

Un autre commissaire abonde lui aussi dans ce sens.

Décision : la commission préavise favorablement, à la majorité (4 pour, 1 contre et 1 abstention), une subvention de Fr. 1'000.- pour la pièce de théâtre Ombres sur Molière.

Le Président transmettra cette proposition à la CF.

5. Choix du nom de la manifestation de concerts au quai de Corsier

Le Président revient sur les différents noms qui avaient été évoqués par les commissaires (transmis par e-mail par Mme C. Boldrini) :

- Sur les Rives ;
- Apéro sur les Rives ;
- Apéro musical ;
- Musique apérives ;
- Mélodie sur les rives ;
- Mélodie au bord des rives.

Les commissaires en débattent brièvement et optent pour « Mélodie sur les Rives ».

Mme C. Boldrini revient sur les questions d'organisation, sachant que la commune reçoit régulièrement des propositions de tout genre. Mme O. Peccoud sera contactée dans un premier temps.

Un commissaire rappelle que la commission souhaitait plutôt opter pour des jeunes de la région.

Mme C. Boldrini n'a pas reçu de telles propositions. La commission voulait aussi proposer à des sociétés communales de gérer le bar. Un premier essai pourrait être réalisé fin août/début septembre, vu le planning très chargé en juin.

Un commissaire trouverait bien de faire cela fin août (juste avant la rentrée scolaire). Après une brève discussion, la commission opte pour le jeudi 25.8.2022.

6. Nouvelle répartition des délégués aux associations

Les caisses à savon ont un nouveau président, M. F. Chaize; l'association recrute encore des membres pour le comité.

Un commissaire ne pense pas judicieux de changer chaque année la répartition des délégués.

Les commissaires passent en revue la liste des délégués et Mme C. Boldrini prend note des modifications pour le badminton, la gym senior, le Vovinam Viet Vo Dao, les caisses à savon et le four à pain.

M. F. Jaccard rappelle que la prochaine séance de la CSMAC aura lieu le 18.5.2022 à la salle des sociétés avec l'ensemble des présidents ou représentants de sociétés et associations corsiéroises. La Mairie offrira l'apéritif à l'issue de cette séance. Comme chaque année, l'objectif est que les présidents se présentent, fassent part de leurs besoins, le fonctionnement des salles et locations leur sera expliqué.

Mme C. Boldrini ajoute que la possibilité de mettre les événements sur le site Internet de la commune sera rappelée aux associations (qui ont aussi une page qu'elles peuvent gérer).

Un commissaire rappelle que la commission avait proposé de mettre un peu d'ordre sur le règlement des sociétés communales lors d'une prochaine séance.

Le Président propose de faire un point de situation ultérieurement, si cela s'avère nécessaire pour les subventions.

7. Propositions individuelles et divers

Mme C. Boldrini revient sur la possibilité de créer une plate-forme pour la gestion des subventions. Après recherches, une plate-forme est mise gratuitement à disposition par Infomaniak (la billetterie d'Infomaniak). Cette application nécessiterait néanmoins de mandater le prestataire du site Internet de la commune afin qu'il y intègre le module d'Infomaniak. Les abonnements peuvent être gérés par dates, agenda, disponibilités. Cela pourrait être une solution pour les places au Grand Théâtre et le foot (réservations en ligne). La gestion des tickets de cinéma devra être définie. La commune pourrait donc créer sa propre billetterie en ligne et la gérer de manière autonome.

Un commissaire s'étonne qu'un membre d'un comité ne puisse pas voter une délibération (cf. subvention du club-house). En effet, les membres des comités s'investissent de manière non lucrative. Cet état d'esprit que certains préconisent risque de casser la volonté de personnes qui auraient envie de s'investir pour la commune. Après près de 50 ans de vie associative, il trouve dommage de mettre de côté des jeunes voulant s'investir lorsqu'il s'agit de voter une délibération, une subvention, le financement d'un objet associatif. Il avait demandé un avis de droit lors de la subvention du club-house afin de connaître le fondement légal de cette situation et souhaiterait une réponse officielle.

La rédaction d'une note interne devrait être mise à l'ordre du jour d'une future séance afin de refixer les objectifs et cahier des charges des représentants des associations.

Un commissaire précise que ce sujet a été traité dans le cadre de la commission ad hoc. La CSMAC a pour sa part évoqué comment une association pourrait venir au Conseil municipal.

M. F. Jaccard ajoute que c'était le rôle des délégués, afin que toutes les associations soient représentées devant le Conseil municipal.

L'intervention du Président en tant que délégué de la pétanque a été trouvée parfaite.

Un commissaire rappelle que les représentants des associations ne pourraient pas rebondir, devant le Conseil municipal, raison pour laquelle les délégués étaient chargés de répondre pour elles.

Un commissaire trouve un peu dommage de ne pas laisser la parole aux personnes concernées.

Les commissaires soulignent la notion d'égalité.

Un commissaire rappelle que le règlement actuel prévoit que les délégués fassent leur rapport au Conseil municipal.

Ce point pourra être remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance, propose le Président.

Mme C. Boldrini demandera à M. Ch. Lassauce d'intégrer cette question dans un avis de droit afin de déterminer si un élu faisant partie d'une association communale peut voter ou pas des délibérations, subventions, etc., en séance du Conseil municipal.

M. F. Jaccard pense qu'il faut distinguer les prises de parole et les votes.

En l'absence d'autres divers, le Président remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h07.

Rapport : E. Maia